

## Notre utilisation de l'intelligence artificielle

Chez 1er Meffre Patrimoine, nous intégrons progressivement l'intelligence artificielle dans certains de nos processus afin d'améliorer notre efficacité, la qualité du traitement de l'information et le suivi de nos clients. Cette utilisation s'inscrit dans une démarche d'innovation maîtrisée, avec une priorité donnée à **la confidentialité, la sécurité des données et au maintien d'un contrôle humain sur nos activités de conseil.**

### Une IA au service de nos équipes, pas à la place de nos conseillers

L'intelligence artificielle est utilisée comme un **outil d'assistance**. Elle peut notamment nous aider à :

- Traiter et structurer des documents ;
- Extraire des informations de pièces transmises par nos clients ;
- Faciliter certaines recherches ;
- Automatiser certaines tâches administratives et de suivi ;
- Préparer ou reformuler certains documents et échanges ;
- Faciliter l'exploitation de l'information nécessaire au suivi de votre dossier.

**L'IA ne se substitue pas à l'analyse de nos conseillers.** Elle ne prend pas seules les décisions relatives à votre situation patrimoniale et ne détermine pas de manière autonome les recommandations qui peuvent vous être faites.

Toute production de l'IA susceptible d'avoir une incidence sur votre dossier fait l'objet d'un **contrôle humain adapté**.

### Des données traitées dans un environnement sécurisé

Les outils d'automatisation et d'intelligence artificielle développés pour notre Cabinet reposent sur une **infrastructure dédiée, hébergée en France auprès d'un hébergeur français.**

Certaines données confidentielles que vous nous transmettez peuvent être traitées dans cet environnement lorsque cela est nécessaire au fonctionnement de nos outils et au suivi de votre dossier. Lorsque l'intervention d'un modèle d'intelligence artificielle est nécessaire, nous utilisons notamment des technologies proposées par Mistral AI, société française, dans le cadre d'un traitement opéré au sein de l'Union européenne.

**Les données traitées dans ce cadre ne sont pas utilisées pour entraîner les modèles d'intelligence artificielle. Ces traitements restent soumis à nos obligations de confidentialité, de sécurité et de protection des données personnelles.**

### L'IA ne réalise pas nos calculs à notre place

Nous avons fait le choix de distinguer les fonctions d'intelligence artificielle des traitements informatiques utilisés pour les calculs. Lorsqu'un montant, un seuil ou une comparaison doit être calculé, ce traitement est réalisé par des programmes informatiques déterministes et traçables, et non par un modèle d'intelligence artificielle. Cette organisation permet de limiter les risques d'erreur liés à l'utilisation d'un modèle de langage pour le traitement de données chiffrées.

### Le contrôle humain reste au cœur de notre métier

L'intelligence artificielle peut nous faire gagner du temps et faciliter le traitement de l'information. Elle ne remplace toutefois ni notre expertise, ni notre connaissance de votre situation, ni notre responsabilité professionnelle. Les décisions et recommandations qui vous concernent restent prises dans le cadre de notre relation de conseil et sous la responsabilité de nos professionnels.

**L'IA est un outil supplémentaire à notre disposition. Elle ne remplace pas votre conseiller.**

### Une démarche qui évolue

Les technologies d'intelligence artificielle évoluent rapidement. Nous faisons donc évoluer régulièrement nos outils et nos procédures afin de maintenir un niveau de sécurité adapté aux usages que nous en faisons. Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de développer une gestion patrimoniale à la fois **plus efficace, plus réactive et toujours fondée sur la relation humaine et la confiance.**